

COMMUNIQUE

Création des DDI : Destructures Départementales Insidieuses

Décidée en conseil des ministres du 2 décembre 2009, sans réelle consultation en conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, la création des directions départementales interministérielles (DDI) est une réforme imposée par la révision générale des politiques publiques (RGPP) qui amorce la suppression du Département et en prépare le retrait des services de l'Etat.

A compter du 1^{er} janvier 2010, l'organisation des compétences de l'Etat (2 ou 3 DDI par département) sera incohérente et hétérogène d'un département à l'autre. Il n'y aura **plus de lien entre un ministère et l'administration départementale**.

A chaque changement de préfet, la répartition des moyens et des missions entre les DDI et la préfecture pourra changer selon le fait du préfet. Ainsi morcelée, sans contrôle ministériel et en constance évolution, l'action territoriale de l'Etat pour chaque politique publique se retrouve fragilisée, voire impossible.

Par cette déconcentration extrême, c'est **la cohésion de l'Etat et son unité qui se trouvent compromises par le transfert de prérogatives qui fait du préfet l'unique organe exécutif**.

Les actuelles directions départementales ministérielles sont sacrifiées sur l'autel de cette « préfectoralisation » de l'Etat, synonyme de suppressions de services et du service public de proximité de l'aménagement du territoire.

Les pleins pouvoirs confiés aux préfets viennent accélérer **la régionalisation de l'Etat et sa désertification départementale**.

Les préfets de département deviennent ainsi des « sous préfets de région », heureux propriétaires d'une peau de chagrin réduisant ses effectifs en DDI et préfecture des deux tiers d'ici 2013.

A partir du 1^{er} janvier 2010, avec cette réforme au service d'enjeux de pouvoirs, l'Etat entame son retrait du Département. Cela préfigure la suppression de cet échelon administratif.

Pour les 100 000 agents concernés, c'est un véritable plan social qui s'engage, selon un calendrier insoutenable. Il est inadmissible qu'un préfet de région ait pu aller jusqu'à évoquer publiquement l'utilisation de moyens de torture moyenâgeux (brodequin) pour faire entrer chaque fonctionnaire dans ces réductions publiques de la RGPP.

La cgt-FO condamne et s'oppose à cette réforme contraire aux principes républicains et dangereuse pour les personnels comme pour les citoyens.

Paris, le 3 décembre 2009

Pascal PAVAGEAU

☎ : 06.76.77.70.39 - 01.40.52.84.45